

la répétition par le député de Mégantic d'une déclaration inexacte du député de Lapointe selon laquelle les dépenses du comité sont acquittées par l'Association des fabricants d'automobiles.

Après avoir entendu le député d'High-Park, je crois comprendre que les dépenses seront payées par la Chambre des communes. Je trouve superflu et malséant de répéter les observations formulées à tort, étant donné que le député d'High-Park a rétabli les faits. Je crois que la Chambre devrait se prononcer sur cette motion. Je crois également que la tenue d'un débat au cours duquel on laisse entendre que les députés sont incapables de porter un jugement sur les témoignages qu'ils entendent et de présenter un rapport impartial à la Chambre des communes jette du discrédit sur tous les membres du comité.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député? J'aimerais simplement...

[Français]

Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement demander à l'honorable député s'il était présent au comité lorsque cette motion a été adoptée? Au fait, c'est tout ce que nous voulons entendre. Nous ne tenons pas à jeter de discrédit sur qui que ce soit, mais nous voulons savoir s'il a été décidé, au sein du comité, que cela se ferait aux frais des manufacturiers d'automobiles ou non? Tout d'abord, était-il présent?

[Traduction]

M. Honey: Monsieur l'Orateur, je n'assistais pas à cette réunion. Je ne suis pas membre du comité de direction. Toutefois, je suis disposé à accepter la déclaration que le président du comité a faite aujourd'hui à la Chambre des communes et, à mon avis, tous les députés devraient aussi l'accepter.

M. D. R. Tolmie (Welland): A titre de membre de ce comité, monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter brièvement de la motion. Tout d'abord, le député de Lapointe (M. Grégoire) se dessert non seulement lui-même, mais il dessert aussi la Chambre et le pays par cette sortie intempestive, fondée sur un article de journal, contre le comité de la justice et des questions juridiques, tout en ne connaissant pas les faits exacts. La réputation actuelle du Parlement est un peu ternie, et en accusant sans fondement et à tort des députés de sacrifier leurs principes pour un cocktail, on ne peut que compromettre le Parlement davantage.

Voici dont les faits exacts en ce qui concerne ce projet de visite. On nous a demandé d'inspecter ces champs d'essai à Detroit, et nous voulions accepter l'invitation. Le voyage n'est encore qu'à l'état de projet. La date n'en a pas encore été fixée. Pour ma part, je considère qu'il s'agit d'un voyage d'étude et que le gouvernement en acquittera les dépenses. La circulation routière pose un énorme problème au Canada. En 1965, environ 5,000 Canadiens sont morts dans des accidents de voitures.

● (3.40 p.m.)

En acceptant d'accomplir le voyage, le comité cherchait simplement à améliorer son fonctionnement. Il est ironique que le député que l'on ne saurait accuser, même avec le plus grand effort d'imagination, de fidélité aux causes nationales, se trouve maintenant impliqué dans cette pseudo campagne nationale de sécurité. Si, en calomniant le comité en question par des insinuations malveillantes et des paroles enflammées, le député contribue à faire annuler ce voyage, il nuira, au fond, à la campagne de sécurité routière dans notre pays.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à dire que notre parti s'opposerait à ce que les dépenses d'un comité chargé d'enquêter sur la sécurité routière soient défrayées par les fabricants d'automobiles alors que ses membres vont visiter les centres de recherche de ces compagnies. Même si les membres du comité n'étaient pas influencés ou attirés par le fait que leurs dépenses sont payées, le public serait en droit d'assumer que leurs décisions auraient peut-être manqué d'un peu d'objectivité. Je comprends parfaitement que le président du comité, le député d'High Park (M. Cameron), ait catégoriquement assuré à la Chambre que la rumeur selon laquelle ces dépenses seront payées par les fabricants d'automobiles, était sans fondement et que les choses se passeront comme à l'ordinaire à l'égard de tout comité d'enquête de la Chambre, c'est-à-dire que ses dépenses seront acquittées sur les crédits alloués à la Chambre des communes.

Je crois que le comité ne peut refuser d'aller visiter ces installations de recherche. Les membres du comité veulent se renseigner sur cette affaire très importante, car on a beaucoup critiqué l'industrie de l'automobile parce qu'elle n'a pas réussi à venir à bout du problème de la sécurité de l'automobile. Si le comité présentait un rapport sans avoir vu ces installations, ne dirait-on pas qu'il a refusé de réunir tous les faits disponibles? A